

FUTAIE ISSUE DE COLONISATION RÉCENTE

CARACTÉRISTIQUES

Peuplement irrégulier

Couvert assez clair en cours de fermeture

Hauteur dominante et densité variable

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Étage supraméditerranéen ou montagnard.

Exceptionnellement dans l'étage mésoméditerranéen.

Situations topographiques et stationnelles indifférentes.

Variantes :

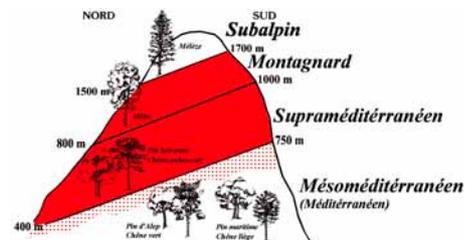
- En mélange avec des feuillus comme, l'Érable à feuille d'obier et l'Alisier blanc.

MOYEN-PAYS MONTAGNE

Ce peuplement est caractérisé par la présence de pins d'âges variés répartis par petits bouquets ou pied à pied.

Il existe presque toujours des vieux pins préexistants, de gros diamètre, bas branchus à port tabulaire.

Ce type de peuplement a pour origine une colonisation récente de zones de parcours ou de culture.



CRPPI - Capenciais (05)

Peuplement irrégulier de Pin sylvestre en cours de colonisation



La dynamique de végétation conduit à la fermeture progressive du couvert.

Ce type de peuplement est très inflammable et il présente une grande sensibilité aux bris de neige surtout entre 1200 et 1400 m d'altitude.

Situé en dessous de 1200 m d'altitude en versant sud, il est très sensible à la chenille processionnaire. Il peut être colonisé par le Gui sur les stations médiores.



Ce peuplement peut présenter un intérêt pour la production de bois, qui dépend en partie de la fertilité de la station.



Ce peuplement joue un rôle important pour la protection des sols.



Il n'est pas concerné par la directive Habitat.



L'intérêt pastoral diminue progressivement au fur et à mesure de la fermeture du couvert.

Ce type de peuplement est adapté à un pâturage de printemps.



CRPF - Carpentras (05)

Pâturage bovin dans une futaie de Pin sylvestre issue de colonisation récente

Une gestion à définir en fonction des objectifs : production, pastoralisme, protection des sols, etc.

Favoriser la remontée biologique

- Dans tous les cas il est souhaitable d'effectuer des travaux de dégagement (type détourage) au profit des feuillus (Chêne, Sorbier, Erables) et d'ouvrir le peuplement au-dessus des taches de semis présents en sous-étage (Sapin, Hêtre, Chêne pubescent, etc.).

QU'EST-CE QUE LE FACTEUR D'ESPACEMENT ?

Le facteur d'espacement (S%) est le rapport de la distance moyenne entre les tiges (a) en mètres sur la hauteur dominante (Ho) du peuplement en mètres. Il peut être également calculé avec la formule suivante : $S\% = 10746 / (Ho \cdot \sqrt{N})$ dans laquelle N est la densité en nombre de tiges par hectare du peuplement.

Plus S% est élevé, plus le peuplement est ouvert.

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT IRRÉGULIER



A plus ou moins long terme, une évolution vers la futaie régulière en pratiquant des coupes de régularisation dans le peuplement au profit de la classe d'âge dominante peut être un objectif de gestion.

Ce traitement a pour but de maintenir une structure irrégulière, notamment pour des enjeux de protection ou paysager forts, et de favoriser la remontée biologique.

On pratique la coupe par bouquets des arbres arrivés à maturité en maintenant un couvert supérieur à 50 %. On crée ainsi des conditions favorables à l'installation d'une régénération par taches dans les trouées ouvertes.

- **En bonne station**, (classes de fertilité I et II) dans un but de production de bois d'œuvre, possibilité, sur des peuplements bien conformés, d'intervenir en dépressage dans les îlots de gaulis avant qu'ils n'atteignent 6 mètres de hauteur (possible jusqu'à 9 m) et de pratiquer des éclaircies d'amélioration dans les bouquets d'arbres adultes maintenant un facteur d'espacement (S%) après éclaircie entre 30 et 35%.

La pratique du pâturage reste compatible avec un objectif sylvicole dans les conditions suivantes :

- maintien des clairières existantes et éclaircies du reste du peuplement au profit des arbres les mieux conformés, en maintenant un facteur d'espacement après éclaircie inférieure à 40%,
- ouverture de trouées de 25 à 30 mètres de diamètre, dont la surface cumulée ne doit pas excéder plus du tiers de la surface du peuplement. Éclaircie dans le reste du peuplement maintenant un facteur d'espacement après éclaircie entre 30 et 35 %,
- respect d'une période de mise en défens ou adaptation de la pression pastorale sur les zones de régénération acquises. Extension des taches de régénération en pratiquant des coupes d'ensemencement dans le reste du peuplement, ou en agrandissant les trouées déjà ouvertes.

AMÉNAGEMENT SYLVO-PASTORAL
n°436010

Pratique du brûlage dirigé : Pour réouvrir un sous-bois à pâturer ou dans le cadre de la protection des forêts contre l'incendie, il est possible d'utiliser cette technique de débroussaillage.

Elle est efficace mais elle présente des dangers. Son utilisation doit être strictement contrôlée et exécutée par un personnel qualifié, en respectant les conditions décrites par les arrêtés préfectoraux.

⚠ Pâturage interdit dans les zones sensibles à l'érosion, où on pratiquera une éclaircie modérée accompagnée d'une mise en défens.

NON INTERVENTION



Elle se justifie dans les stations médiocres (classes de fertilité III et IV ; Ho < 10 m à 50 ans) et les peuplements inaccessibles.

GESTION POSSIBLE

TRANSFORMATION PAR PLANTATION



Dans les bonnes stations, on peut réaliser un reboisement en plein après coupe rase.

- n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».
- ⚠ Protection nécessaire, lorsque des dégâts sont à craindre du fait de la pression pastorale ou de l'abondance du gibier.

PLANTATIONS LOCALISÉES



Créer des trouées d'au moins 1000 m2 ou agrandir des trouées existantes puis effectuer des plantations localisées. Ces interventions sont à réserver aux bonnes stations (Classe de fertilité I et II).

- n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».
- ⚠ Protection nécessaire, lorsque des dégâts sont à craindre du fait de la pression pastorale ou de l'abondance du gibier.

INTERDITS



COUPE RASE, SANS ASSURER L'AVENIR (EN VERTU DE L'ART. L9 DU CODE FORESTIER)

Sauf opération de transformation programmée, la conduite de coupes rases sans mesure destinée à favoriser la régénération naturelle, peut aboutir à la constitution d'un peuplement dégradé qui mettra au mieux plusieurs décennies à se reconstituer. **A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans, la pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement (boisement des vides).**

EXPLOITATION DES SEULS ARBRES DOMINANTS

Pratique qui consiste à exploiter les seuls arbres dominants ne laissant que les tiges sans valeur d'avenir ou, lorsqu'il s'agit de régénérer le peuplement par coupe d'ensemencement, les tiges ne répondant pas à la définition de semencier. Les arbres restant sont fragilisés et vont végéter. Leur faible potentiel génétique compromet la qualité de la régénération naturelle. Cette pratique va à l'encontre de la gestion durable.